

Incidence de la pandémie sur le profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : hommes noirs

Pendant la pandémie, nous avons observé des changements importants chez les hommes noirs au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours de deux exercices, marqués par la pandémie de COVID-19, le Service correctionnel du Canada (SCC) a enregistré une baisse importante (-168 ou 14,5 %) du nombre de détenus noirs au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale, qui est passé de 1 169 au milieu de l'exercice 2019-2020 à 1 001 à la fin de l'exercice 2021-2022. Il convient de noter que cette baisse s'est produite en majeure partie (75 %) au cours de la première année de la pandémie; la population s'est ensuite maintenue avant de diminuer encore davantage au cours de la deuxième année.

Ce que nous avons fait

Les dénombrements de la population dans les établissements fédéraux et les caractéristiques des cas sont enregistrés sous forme de rapports normalisés dans le Système de gestion des délinquant(e)s du SCC. Des données ont été extraites (le 14 avril 2022) pour dégager une tendance sur trois ans (depuis le milieu de l'exercice 2019-2020 jusqu'à la fin de l'exercice 2021-2022) du nombre d'hommes noirs purgeant une peine de ressort fédéral (de deux ans ou plus) et pour faire ressortir certaines caractéristiques : âge, durée de la peine, infraction principale, Indice du risque criminel et facteurs dynamiques (cote à l'évaluation initiale).

Ce que nous avons constaté

En raison de la baisse enregistrée, voici ce qu'est devenu le profil des hommes noirs au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale (se reporter au tableau 1) :

- 1) les détenus de race noire sont légèrement plus âgés;
- 2) la proportion d'hommes noirs qui purgent une peine de durée indéterminée s'est accrue, passant de 29,1 % à 35 %, parallèlement à une baisse de la proportion de ceux qui purgent une peine de moins de quatre ans, qui a diminué en passant de 25,6 % à 20,9 %;
- 3) la proportion d'hommes noirs qui purgent une peine pour meurtre (au premier ou deuxième degré) est passée de 24,6 % à 29,1 %;
- 4) en ce qui concerne le risque criminel, il y a eu une hausse minimale de la proportion d'hommes noirs présentant un risque élevé, et un léger changement entre la proportion de ceux affichant un risque faible et un risque moyen;
- 5) la proportion d'hommes noirs présentant des besoins élevés liés aux facteurs dynamiques s'est accrue, passant de 72,6 % à 80,2 %.

Tableau 1. Population carcérale sous responsabilité fédérale : hommes noirs

Caractéristiques	2019-2020 N = 1 169 % (N ^{bre})	2020-2021 N = 1 043 % (N ^{bre})	2021-2022 N = 1 001 % (N ^{bre})
Âge			
Moins de 35	55,9 (653)	54,7 (571)	52,7 (528)
De 35 à 64	43,0 (503)	43,7 (455)	45,5 (455)
65 et plus	1,1 (13)	1,6 (17)	1,8 (18)
Durée de la peine			
Moins de 4 ans	25,6 (299)	22,5 (235)	20,9 (209)
4 ans et plus	45,3 (530)	43,8 (456)	44,1 (442)
Durée indéterminée	29,1 (340)	33,7 (352)	35,0 (350)
Infraction principale			
Meurtre (premier ou deuxième degré)	24,6 (287)	28,3 (295)	29,1 (291)
Avec violence (annexe I)	52,1 (609)	51,7 (540)	50,9 (510)
Liée aux drogues (annexe II)	15,7 (183)	14,3 (149)	13,2 (132)
Sans violence (autres)	7,7 (90)	5,7 (59)	6,8 (68)
Indice du risque criminel			
Très bon (1-7)	23,3 (255)	20,6 (212)	20,9 (199)
Bon (8-13)	24,9 (273)	26,1 (268)	25,3 (240)
Passable (14-17)	18,1 (198)	18,7 (192)	17,9 (170)
Faible (18-21)	14,2 (156)	15,1 (155)	15,9 (151)
Très faible (22 et plus)	19,5 (214)	19,5 (200)	20,0 (190)
Cote relative aux facteurs dynamiques			
Faible	3,5 (39)	1,3 (13)	1,3 (12)
Moyenne	23,9 (268)	21,0 (207)	18,5 (177)
Elevée	72,6 (814)	77,7 (767)	80,2 (766)

Ce que cela signifie

En résumé, le nombre d'hommes noirs au sein de la population carcérale de même que leur profil ont connu des changements soutenus au cours de la pandémie; cette population se caractérise maintenant par des détenus qui purgent des peines plus longues et qui sont plus susceptibles d'avoir des comportements violents. Ces changements auront des répercussions à long terme sur les programmes correctionnels et auront probablement une incidence disproportionnée sur les établissements à sécurité moyenne et maximale dans un avenir rapproché.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#) par courriel. Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie-Anne Keown